

# Politique de Propriété IntellectuellePlateforme Vogz - Gestion des droits d'auteur et cessions

*Version en vigueur au 22 mars 2025*

## 1. Introduction

La présente politique de propriété intellectuelle définit les conditions dans lesquelles les droits d'auteur sont gérés sur la plateforme Vogz, opérée par Wardogz SAS. Elle détaille notamment le processus de cession automatique des droits patrimoniaux qui s'opère lors de la publication de contenus par les créateurs.

Cette politique complète les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme. En utilisant Vogz, créateurs et marques acceptent l'intégralité des dispositions décrites ci-après.

## 2. Principes fondamentaux

### 2.1. Reconnaissance du droit d'auteur

Vogz reconnaît que tout contenu original créé par un créateur est automatiquement protégé par le droit d'auteur dès sa création, conformément aux conventions internationales et au Code de la propriété intellectuelle français.

### 2.2. Distinction entre droits moraux et patrimoniaux

Conformément à la législation française, Vogz distingue :

- **Les droits moraux** : inaliénables et perpétuels, ils restent attachés à la personne du créateur et ne peuvent faire l'objet d'une cession.
- **Les droits patrimoniaux** : ils concernent l'exploitation économique de l'œuvre et peuvent être cédés selon les modalités décrites dans cette politique.

Les droits moraux du créateur (paternité, respect de l'œuvre) sont toujours préservés, même après cession des droits patrimoniaux.

## **3. Processus de cession des droits patrimoniaux**

### **3.1. Cession automatique temporaire**

En publiant un contenu sur la plateforme Vogz, le créateur cède automatiquement à Wardogz SAS les droits patrimoniaux sur ce contenu pour une durée de cinq (5) ans. Cette cession inclut :

- Le droit de reproduction sur tout support
- Le droit de représentation et de diffusion
- Le droit d'adaptation et de modification
- Le droit de distribution et de commercialisation

### **3.2. Étendue territoriale**

La cession est consentie pour le monde entier, permettant une exploitation internationale des contenus.

### **3.3. Sous-cession aux marques**

Wardogz SAS, en tant qu'intermédiaire, a le droit de sous-céder ces droits patrimoniaux aux marques clientes de la plateforme, selon les modalités définies pour chaque campagne.

La durée de cinq ans est impérative et ne peut être prolongée sans accord explicite du créateur au terme de cette période.

## **4. Droits et obligations des créateurs**

### **4.1. Garantie d'originalité**

En publiant un contenu, le créateur garantit :

- Être l'auteur légitime du contenu ou disposer des droits nécessaires
- Que le contenu ne viole aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers
- Que le contenu n'a pas fait l'objet d'une cession exclusive à un tiers

### **4.2. Droit de retrait limité**

Le créateur conserve un droit de retrait limité, qui peut être exercé uniquement pour des motifs légitimes (atteinte à sa réputation, évolution de ses convictions personnelles, etc.). Ce droit s'exerce par demande écrite à Vogz qui étudiera chaque cas individuellement.

### **4.3. Crédit et attribution**

Le créateur a le droit d'être identifié comme l'auteur du contenu. Toutefois, dans certains cas spécifiques prévus contractuellement, l'attribution pourra être limitée ou supprimée, moyennant une compensation financière spécifique.

## **5. Droits et obligations des marques**

### **5.1. Étendue de l'utilisation**

Les marques peuvent utiliser les contenus dans le respect strict des conditions définies pour chaque campagne, qui précisent :

- Les canaux de diffusion autorisés
- Les modifications permises
- Les conditions d'attribution
- Les éventuelles exclusions d'usage

### **5.2. Respect de l'intégrité de l'œuvre**

Les marques doivent respecter l'intégrité de l'œuvre et ne peuvent procéder à des modifications substantielles pouvant dénaturer l'œuvre sans accord préalable du créateur.

### **5.3. Prolongation des droits**

À l'issue de la période de cinq ans, les marques souhaitant continuer à exploiter les contenus pourront :

- Demander une prolongation via la plateforme Vogz
- Négocier directement avec le créateur

## **6. Gestion des contenus**

### **6.1. Archivage et traçabilité**

Vogz conserve un historique complet de tous les contenus publiés, permettant :

- La traçabilité des droits cédés
- L'horodatage précis des publications
- Le suivi des utilisations par les marques

## 6.2. Fin de la période de cession

À l'expiration de la période de cinq ans :

- Les droits patrimoniaux reviennent automatiquement au créateur
- Les marques sont notifiées de la fin des droits d'utilisation
- Une proposition de renouvellement peut être formulée par Vogz

# 7. Dispositions spécifiques

## 7.1. Contenus générés par IA

Pour les contenus créés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle :

- Le créateur doit déclarer l'utilisation de ces outils
- La propriété intellectuelle est évaluée conformément à la législation en vigueur
- Des conditions spécifiques peuvent s'appliquer selon le degré d'intervention humaine

## 7.2. Collaborations internationales

Pour les collaborations impliquant des parties dans différents pays :

- Le droit français reste applicable aux relations entre Vogz et les utilisateurs
- Les spécificités des législations locales sont prises en compte
- Des adaptations contractuelles peuvent être nécessaires selon les juridictions

# 8. Procédures en cas de litige

## 8.1. Réclamations pour violation de droits

En cas de réclamation pour violation de droits de propriété intellectuelle :

- La partie plaignante doit notifier Vogz par écrit

- Le contenu concerné peut être temporairement suspendu pendant l'enquête
- Vogz agit comme médiateur entre les parties

## 8.2. Résolution des différends

Les différends relatifs à la propriété intellectuelle sont traités selon la procédure de résolution des litiges de Vogz, privilégiant la médiation avant tout recours judiciaire.

## 9. Contact

Pour toute question relative à la propriété intellectuelle, vous pouvez contacter notre service juridique :

- Email : [contact@vogz.fr](mailto:contact@vogz.fr)
- Formulaire dédié : disponible dans votre espace personnel
- Adresse postale : Wardogz SAS - Service Juridique, 123 Avenue de la Création, 75008 Paris